

3114

SOUFFRANCE
PRÉVENTION
DU SUICIDE

AGIR'ÉCOUTE
SERVICE D'ÉCOUTE
24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE
AGRICOLE ET RURAL

09 69 39 29 19*
agrieécoute.fr

*prix d'un appel local



**Vous souhaitez vous engager ?
Devenez veilleur-sentinel.**
Contactez votre MSA



**PRÉFET
DE LA SARTHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉVENTION DU MAL-ÊTRE

Prévenir le mal-être,
c'est venir en aide
aux exploitants
agricoles et à leurs
salariés

Vous êtes un proche,
un bénévole, un professionnel
ou un élu ?

Ce guide des aides d'accompagnement
est fait pour vous !

Ces structures d'accompagnement sont à l'écoute et orientent



Écoute, neutralité, confidentialité : vous aider à franchir un cap difficile par l'accompagnement de conseillers d'entreprises de la chambre d'agriculture.

- Bilan personnalisé ;
- Solutions adaptées à votre situation ;
- Audit global ;
- Accompagnement technico-économique ;
- Table ronde avec les partenaires ;
- Plan d'actions personnalisé pour vous redonner des perspectives.

☎ 02 53 57 18 32
✉ reagir-72@pl.chambagri.fr



Écoute en toute confidentialité, soutien moral par un binôme salarié/bénévole formé :

- audit et accompagnement technico-économique ;
- médiation et tour de table (créanciers, banques) ;
- accompagnement juridique (liquidation, redressement judiciaire...) ;
- accompagnement social, mal-être et prévention suicide.

☎ 07 87 76 54 17
✉ sarthe@solidaritepaysan.org



Accompagne les exploitants et les salariés en situation de mal être. Elle agit pour prévenir, repérer, accompagner et devancer les risques de rechutes.

Concrètement, son soutien se traduit par :

- un **accompagnement social individuel** qui en fonction des besoins identifiés permet de mobiliser la prise en charge de séance d'accompagnement psychologique, d'aide au répit individuelle ou collective, des aides financières, etc... ;
- des mesures de **soutien de la trésorerie** via des dispositifs de modulations des appels de cotisations ou des prises en charges de cotisations ;
- des **conseils en prévention** des risques professionnels.

La MSA met également à disposition des exploitants, salariés agricoles et leurs familles un **service d'écoute en cas de détresse ouvert 24H/24 et 7 jours sur 7** :

☎ Agri'écoute 09 69 39 29 19

et une **ligne d'urgence sociale** ☎ 02 43 39 45 45

Enfin, elle anime un **réseau de veilleurs/sentinelles** composé de volontaires du monde agricole et rural. Relais de proximité, ils sont formés à **identifier les signes de détresse psychologique** au sein de la population agricole et à orienter vers les dispositifs d'accompagnement.



Le tribunal des activités économiques permet d'agir **avant que les difficultés ne deviennent irréversibles**.

Sur simple appel, obtenez un **rendez-vous rapide** afin de poser un diagnostic sur vos difficultés. Cet entretien est **gratuit et totalement confidentiel**.

Il permettra d'établir une **stratégie personnalisée et adaptée**.

☎ 02 43 83 78 80
✉ sec.president@tc-lemans.org



Direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités (DDETS)

Informe et conseille les salariés et les employeurs sur le droit du travail et son application. ☎ 0 80 000 126

Par écrit ou sur rendez-vous pour les questions complexes :

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/La-DDETS-de-Sarthe-Direction-departementale-du-travail-de-l-emploi-et-des>

La DDETS active le dispositif d'activité partielle :

☎ 02 85 32 77 36

✉ ddets-activite-partielle@sarthe.gouv.fr

L'activité partielle est un dispositif qui permet à l'employeur de réduire l'horaire de travail de ses salariés, s'il rencontre des difficultés ponctuelles et exceptionnelles.

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

Apporte un appui réglementaire aux problèmes de : santé et de protection animales.

☎ 02 85 32 78 32

✉ ddpp-spa@sarthe.gouv.fr

Direction départementale des territoires (DDT)

Gère les aides économiques aux agriculteurs (aides PAC, aides de crise, aides liées aux aléas climatiques) et apporte un appui réglementaire.

☎ 02 85 32 75 41

✉ saf@agriculture.gouv.fr

Direction départementale des finances publiques (DDFIP)

Peut venir en aide aux entreprises en difficulté et évaluer leur situation financière. Des délais de paiement et des étalements de dettes fiscales et sociales peuvent être sollicités.

☎ 02 43 43 58 13

✉ jeremie.peyran@dgfip.finances.gouv.fr